



REFUS DE REINTEGRER

Mardi 16 avril 2024, lors de la descente promenade de l'étage B2, la surveillante a dû réaffecter la personne détenu D en cellule. L'individu ne voulant pas se soumettre aux ordres de la surveillante, cette dernière a fait face à un refus de réintégrer.

Le détenu l'agrippe par le bras. Non loin, le surveillant USMP, alerté par les cris, intervient rapidement pour aider la collègue en maîtrisant la personne détenue. La mise en prévention de l'individu a été nécessaire pour mettre fin à l'incident.

Résultats des courses des surveillants choqué de la violence des faits, le surveillant Usmp à un doigt déboité et 15 jours d'arrêt !

Depuis quelques jours nous faisons face à une augmentation des violences des détenus pour cause : l'arrivée du brouilleur anti drone qui perturbe le bon déroulement de leurs transactions....

FO justice CP SAINT ETIENNE alerte sur la nécessité de renforcer l'effectifs.

Une augmentation des moyens humains <u>est impérative</u>, dans les jours à venir nous serons loin de couvrir l'ensemble des postes, comme certains jours où des agents se retrouvent seuls ce qui est loin d'être sécuritaire. Aujourd'hui le personnel de surveillance est épuisé et ne tiendra pas longtemps surtout avec des conditions de travail déplorables.

FO justice CP SAINT ETIENNE souhaite un bon rétablissement aux collègues blessés!

FO justice CP SAINT ETIENNE demande une sanction à hauteur des dommages subis!

SL FO Justice Saint-Étienne Le 18 avril 2024

